

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 44 Subvention (45.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2018/2020 signé le 4 mai 2018 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectif pour la période 2018/2020 signée le 4 mai 2018 et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant annexé au présent projet de délibération, prévoyant l'attribution d'une subvention visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 45.000 euros est attribuée à l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris (n°184263/2019_02205) 79, rue du Mont Cenis (18e) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2019.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 45.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO